

Habilitation Hygiène et Salubrité

RS2523 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	336
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION · SIRET : 13001653800014

Ministère chargé de la santé

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Ce certificat s'adresse à toute personne qui désire créer son activité dans les domaines du tatouage par effraction cutanée (acte qui pénètre la peau), du maquillage permanent et du perçage corporel.

Sensibiliser et former aux principes d'hygiène et de salubrité.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La certification est constituée des axes de compétence suivants :

- Entretenir et organiser les locaux professionnels
- Adopter une tenue professionnelle adaptée à la pratique de son activité
- Mettre en œuvre les procédures d'asepsie pour soi –même et pour le client
- Désinfecter et stériliser son poste de travail
- Stériliser et/ou désinfecter son matériel en fonction de sa nature et de son activité
- Adapter sa conduite aux risques encourus (AES, projection dans l'œil ou au visage, contact avec un produit chimique).
- Trier et éliminer les déchets inhérents à l'activité
- Expliquer les processus de tatouage, de piercing et informer les clients sur les risques encourus

C1. Entretenir et organiser les locaux professionnels

C2. Adopter une tenue professionnelle adaptée à la pratique de son activité

C3. Mettre en œuvre les procédures d'asepsie pour soi –même et pour le client

C4. Désinfecter et stériliser son poste de travail

C5. Stériliser et/ou désinfecter son matériel en fonction de sa nature et de son activité

C6. Adapter sa conduite aux risques encourus (AES, projection dans l'œil ou au visage, contact avec un produit chimique).

C7. Trier et éliminer les déchets inhérents à l'activité

C8. Expliquer les processus de tatouage, de piercing et informer les clients sur les risques encourus

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Décret n°2008-149 du 19 février 2008 lien :
www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018149461""Le contenu de cette information est fixé
par l'arrêté du 3 décembre 2008 lien : www.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_du_3_dec_inf

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
être majeur

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS6939

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Sur la page du ministère de la santé :

www.solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/qualite-des-soins-et-pratiques/securite/securite-des-pratiques-esthetiques/article/tatouage-et-piercing

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2523/>